SOJAG

Sojag Outdoor Products Limited Warranty Information

ShelterLogic Corp. warrants that our outdoor products will not fail due to perforation caused by rusting through the material. We will replace any part found to be perforated by rust under normal use, and service within that period. For your warranty to be in effect, the building must be maintained as directed in the owner's manual.

ShelterLogic Corp. warrants to the original owner that our outdoor storage products are free from defects in material and workmanship. ShelterLogic Corp. will send replacement parts free of charge found to be defective or missing.

The warranty period for this Sojag product is 1 year from date of purchase.

This warranty only covers failures which occur during normal use. This warranty does not extend to color changes due to normal use, weathering or damage resulting from misuse or neglect, commercial use, failure to follow assembly instructions and/or the owner's manual (including but not limited to proper anchoring of a shed or building), painting, or forces of nature and other causes which are beyond the control of ShelterLogic Corp.'s control. Storage of pool chemicals and/or use of pressure-treated wood for the floor will cause steel corrosion and are not covered under warranty. The warranty is void if the product is modified in any way. In no event shall ShelterLogic Corp. be liable for incidental or consequential damages.

A purchase receipt or other proof of date of the original purchase will normally be required before warranty service is rendered. In no event will ShelterLogic Corp. pay for the cost of taking down the product, cost of flooring, construction labor, or any other related costs.

ShelterLogic Corp. reserves the right to request photographic proof of product defect to aid in determining extent of defect and aid in quality control efforts. ShelterLogic Corp. reserves the right to discontinue or change parts. If a part has been discontinued or is not available, ShelterLogic Corp. will substitute a part as may be compatible and available.

To file a claim, please visit: **https://www.shelterlogic.com/support/forms/warranty-claim/**

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from state to state / province to province.

SHELTERLOGIC GROUP

2455 de la Métropole • Longueuil, Quebec J4G 1E5 • P 866.901.1649

SOJAG

Produits Sojag pour l'extérieur
Renseignements concernant la garantie limitée

ShelterLogic Corp. garantit que ses produits pour l'extérieur ne seront pas altérés par la perforation causée par la rouille. Nous remplacerons et réparerons toute pièce ou composant faisant l'objet d'un usage normal qui serait perforé en raison de la rouille pendant la période couverte par cette garantie. Afin que cette garantie reste applicable, l'installation doit être entretenue comme le prévoit le guide de l'utilisateur.

ShelterLogic Corp. garantit au propriétaire d'origine que ses produits d'entreposage extérieurs ne comportent aucun défaut de matériel ni de main-d'œuvre. ShelterLogic Corp. enverra des pièces de rechange sans frais pour remplacer toute pièce défectueuse ou manquante.

La garantie de ce produit Sojag est 1 année, applicable à compter de la date d'achat.

Cette garantie ne couvre que les défectuosités survenues dans des conditions normales d'utilisation. Cette garantie ne s'applique pas à la décoloration des éléments dans des conditions d'utilisation normale, ni de dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou de négligence, d'une utilisation à des fins commerciales, du non-respect des instructions d'assemblage ou du guide de l'utilisateur (y compris, mais sans s'y limiter, la fixation appropriée au sol d'une remise ou d'un bâtiment), de la peinture ou des éléments naturels et autres causes étant hors du contrôle de ShelterLogic Corp. L'entreposage de produits chimiques pour l'entretien des piscines ou l'utilisation de bois traité sous pression pour la confection du plancher vont entraîner la corrosion du métal et ne sont par conséquent pas couvert par la présente garantie. Cette garantie devient nulle si le produit est modifié, de quelque façon que ce soit. En aucun cas, ShelterLogic Corp. ne sera responsable de tout dommage causé par une telle modification ou par les conséquences d'une telle modification.

Un reçu d'achat ou toute autre preuve de la date de l'achat d'origine sera normalement requis avant une prestation de service prévue par la garantie. En aucun cas, ShelterLogic Corp. ne paiera pour les coûts de désassemblage du produit, de confection du plancher, les coûts de main-d'œuvre ou tout autre coût connexe.

ShelterLogic Corp. se réserve le droit de demander des preuves photographiques du produit défectueux pour l'aider à déterminer la gravité de la défectuosité et pour l'application des contrôles de la qualité. ShelterLogic Corp. se réserve le droit de modifier les pièces ou de ne pas en renouveler l'inventaire. Si l'inventaire d'une pièce n'a pas été renouvelé, ou si une pièce n'est pas disponible, ShelterLogic Corp. remplacera la pièce par une autre pièce compatible et disponible.

Pour toute réclamation, visitez le site : **https://www.shelterlogic.com/support/forms/warranty-claim/**

Cette garantie vous accorde certains droits sur le plan légal ainsi que d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un État à un autre ou d'une province à l'autre.

SHELTERLOGIC GROUP

2455 de la Métropole • Longueuil, Quebec J4G 1E5 • P 866.901.1649